

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 juin 2017

Le vingt juin de l'an deux mille dix-sept, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Hervé LE MAREC, maire de la commune d'Hénonville.

Etaient présents : MM BOURGHELLE, DECAGNY, DELACOUR, DOUTRELEAU, FAUCHER, LE MAREC, MAUBERT, MEURIER, PONCET, MMES BABIJ, BOITARD, FROISSART, LESOBRE et LUSSON.

Absent : M. HADJAB

M. DOUTRELEAU est élu secrétaire de séance.

Objet : Subvention de façade :

M. le Maire expose :

Ce dossier complet a été remis en mairie, afin de valider la subvention que la mairie va octroyer, il convient de vérifier plusieurs éléments, à savoir :

Concerne Madame LESOBRE Chrystelle 32, rue du Mesnil

Validation de la subvention de 3 000,00 € par la commission façades de la communauté de communes des sablons le 24 juin 2016

Délibération de la communauté de communes des sablons validant cette subvention lors du conseil communautaire du 23 juin 2016

Facture des travaux de 13 026,87 € acquittée

Certificat de conformité transmis le 13 avril 2017 par la CAUE de l'Oise

Dossier transmis à la commune par la communauté de communes des sablons le 20 avril 2017

Relevé d'identité bancaire en mairie

Le dossier étant complet, la municipalité peut verser la somme de 3 000,00 € à Madame LESOBRE Chrystelle.

Madame LESOBRE est invitée à quitter la salle pour cette délibération dans la mesure où cette subvention la concerne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 3 000 € à Madame LESOBRE Chrystelle.

Objet : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du château :

Monsieur le maire expose :

La convention de mise à disposition du château avec la société « GRAND CHEMIN » nécessite des modifications ; Intégration des règles de fonctionnement, notamment les feux d'artifice, les lucioles, les drones, aménagement intérieur du château, la prise en charge du volet sécurité avec les formations adéquates, l'aménagement des futures chambres, la prise en charge du nettoyage par la commune et la définition des nouveaux tarifs pour le château et les futures chambres.

La possibilité pour la commune de louer le château le mardi ou le jeudi avec un partage des recettes comme si la location était effectuée par grand chemin.

Modification de la période été et hiver actuellement du 15 avril au 31 octobre, prévoir la période été du 1er mai au 30 septembre.

Modification du tarif pour les autres jours de la semaine entre l'été et l'hiver, actuellement c'est le même soit 2 500 €. Prévoir 2 000 € pour l'hiver et 2 500 € pour l'été.

Modification du partage de la recette, actuellement c'est 50 % pour chacune des parties, pour l'avenir, de 0 à 25 locations c'est 75 % Hénonville et 25 % grand chemin. De 25 à 30 manifestations, 70 % pour Hénonville et 30 % pour grand chemin, au-delà de 30 manifestations, 60 % pour Hénonville et 40 % pour grand chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de la convention de mise à disposition du château.

Objet : Décision modificative concernant le Budget primitif 2017 :

A la demande de la préfecture, il faut modifier le budget primitif 2017 de la manière suivante :

Modification ligne 2152/40 installation de voirie, à déplacer ligne 2152/21

Ligne 21318/041 autres bâtiments publics, à déplacer ligne 21318/21

Et ont signé au registre les membres présents :